



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U15

(Joueurs nés en 2009)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au CPS U14 de la saison 2022-2023 et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

Mercredi 27 septembre 2023 à 13h45 (séance de 14h00 à 16h00)
au Stade Fernand Richaud, Avenue du stade, 04310 PEYRUIS

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale jointe dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

📞 Pierre-Yves BERNIER (CTD DAP ALPES) 06.84.33.13.47. – pybernier@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des joueurs convoqués :

Nom	Prénom	Club
ABRACHY	Altan	Gap Foot 05
TARIFA	Diego	Gap Foot 05
AILLAUD	Nans	Gap Foot 05
TORREANO	Giovanni	Gap Foot 05
MINI	Enzo	Gap Foot 05
JOACHIM	Théo	Gap Foot 05
ROLLAND	Pierre	Gap Foot 05
CHNIT	Ayoub	Gap Foot 05
HADJEJ	Guillaume	Gap Foot 05
KHELFALLAH	Rayan	GJMD
DERRE	Lorik	Gap Foot 05
FRANCO LIMA	Elzéo	Gap Foot 05
BOUCHER	Firmin	Gap Foot 05
BERTRAND	Quentin	Gap Foot 05
MESTAYER	Julien	Gap Foot 05
GIBELIN	Corentin	GJAB/CAD
AIDANE	Zakaria	Gap Foot 05
DRAC	Matteo	GJMD
TEA	Oudom	GJMD
PERINA	Kassim	GJMD
KUQI	Adrian	Gap Foot 05
PROCIDA	Enzo	GJDV
DOS REIS	Léo	GJDV
KONE	Steven	GJDV
CHAMPOURLIER	Noé	GJDV

Encadrement : Christophe Bellard (membre commission technique) / Pierre Servat (membre commission technique) / PY Bernier (CTD DAP)